

NATURE ET LOGIS
Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 504 410,80 euros
Siège social : Rue de Touraine - 72190 SAINT PAVACE
512 953 100 RCS LE MANS

ORDRE DU JOUR A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU

17 SEPTEMBRE 2021

I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 000 000 euros.
- Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à d'un plan d'épargne entreprises par application des dispositions de l'article L 225-129-6 al 2 du Code de commerce ; délégation à conférer au conseil d'administration en vue de procéder le cas échéant à cette augmentation de capital.